

**65520 - Fonds d'attractivité**

**Contrats Départementaux  
Proposition d'aide pour la création de quatre  
nouvelles structures périscolaires sur le périmètre  
de la Communauté de Communes du pays Rhénan**

**Rapport n° CP/2019/248**

**Service gestionnaire :**  
J360 - Service du Sport

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'attribuer une contribution financière du département, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la commune de Sessenheim, la commune d'Offendorf, la commune de Rountzenheim-Auenheim pour la création de trois nouvelles structures périscolaires et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes du Pays Rhénan qui a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 18 décembre 2017.

La commune de Sessenheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 5 février 2018.

La commune d'Offendorf a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 12 décembre 2018.

La commune de Rountzenheim-Auenheim a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 15 décembre 2017 et 11 avril 2018.

Les besoins repérés dans le champ de la petite enfance sur le Territoire Nord et indiqués au Contrat Départemental sont multiples et portent sur :

- le renforcement de l'aide au « métier » de parent, dans une optique de prévention précoce ;
- la prévention auprès du public pré-adolescent et adolescent, notamment des conduites à risques et l'adaptation aux phénomènes nouveaux (réseaux sociaux, radicalisation) ;
- le soutien aux jeunes pour accéder à la formation, à l'emploi et au logement & mobilité ;
- l'amélioration de la prise en charge, notamment du handicap sur le territoire (places en crèche, ITEP, CMP, Sessad, ...) ;
- la prévention du décrochage scolaire, dès le collège, l'accès à une meilleure orientation.

Ces besoins rejoignent les enjeux du plan d'action « un avenir pour nos enfants » adoptés Conseil Départemental lors de sa séance plénière du 25 juin 2018 :

- la prévention, pour intervenir en amont et développer l'accompagnement sanitaire, éducatif et social de tous les parents ;
- pour chaque jeune, un parcours adapté ;
- les jeunes, considérés comme atout d'une société plus inclusive ;
- soutenir les territoires, écosystèmes de bienveillance avec le réseau des acteurs et des projets territoriaux.

Le projet est constitué de plusieurs volets et qui, ensemble, vont permettre de mobiliser les partenaires autour d'une ambition commune de renforcement de l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord à travers la création de quatre nouvelles structures périscolaires et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Rhénan.

La Communauté de Communes du Pays Rhénan a établi un schéma directeur périscolaire qui a été approuvé en 2015. Elle ne dispose pas de la compétence périscolaire mais souhaite anticiper une possible prise de compétence dans les prochaines années.

Son objectif est de veiller à ce que l'ensemble de son territoire soit harmonieusement couvert mais aussi d'inciter les communes à se regrouper pour proposer une offre adaptée. Les principaux axes de travail et perspectives du schéma directeur périscolaire sont les suivantes :

- créer 250 places nouvelles sur le périmètre de la Communauté de Communes, notamment dans le Nord du territoire qui est moins bien doté ;
- limiter le nombre de sites périscolaires à 10 (en proposant des regroupements) ;
- harmoniser les tarifs et les modes de restauration ;
- avoir des agréments Jeunesse et Sports pour toutes les structures du territoire ;
- mettre en place un fonds de concours plafonné à 6 500 € pour chaque place créée.

## **1. Projet de structure périscolaire de 45 places à Sessenheim**

Le projet consiste à créer une toute nouvelle structure de 45 places. Elle sera idéalement située en face du groupe scolaire mais également à proximité immédiate d'un nouveau lotissement qui comptera de nombreuses familles nouvelles.

Le démarrage des travaux est prévu pour le printemps 2019.

Le coût de l'opération pour la construction de la structure périscolaire de Sessenheim se monte à 1 730 600 € (coût estimatif, avant consultation).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements confirmés)</b>	
Maîtrise d'œuvre	237 600 €	Département du Bas-Rhin	346 120 €
Mission SPS	10 000 €	Communauté de Communes	292 500 €
Contrôle technique	10 000 €	CAF	135 000 €
Construction	1 323 000 €	DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)	396 900 €
Mobilier et électroménager	150 000 €	Commune	560 080 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 730 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 730 600 € €</b>

Il est proposé une participation du Département du Bas-Rhin à hauteur de 20%.

## 2. Projet de structure périscolaire de 50 places à Offendorf

Un projet de création d'un nouveau périscolaire de 50 places est en cours de réalisation. Le projet comprend également une toute nouvelle école maternelle de 5 classes. La livraison de l'ensemble est prévue pour fin 2019.

Le coût HT de l'opération pour la construction de la structure périscolaire et de la nouvelle école maternelle d'Offendorf se monte à 2 628 307 € (coût après consultation).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements confirmés)</b>	
Ecole maternelle		Département du Bas-Rhin	229 556 €
Maitrise d'œuvre	191 310 €	Communauté de Communes	325 000 €
Travaux	1 275 220 €	CAF	135 765 €
		DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)	€
Périscolaire		Commune	1 937 989 €
Maitrise d'œuvre	183 810 €		
Travaux	963 970 €		
Dépenses communes			
Technique et mission SPS	14 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 628 310 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 628 310 €</b>

Il est proposé une participation du Département du Bas-Rhin pour le périscolaire à hauteur de 20%.

La commune a également sollicité la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour un montant escompté de 500 000 €.

## 3. Projet de structure périscolaire de 50 places à Rountzenheim-Auenheim

Un projet visant à la construction d'un nouvel ensemble regroupant le point lecture et le périscolaire a été déposé par le SIVU et les travaux sont en cours de réalisation. A noter que les communes de ROUNTZENHEIM et d'AUENHEIM ont fusionné pour créer une commune

nouvelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le SIVU a été automatiquement dissout Ce nouveau périscolaire sera calibré pour 50 places d'accueil.

Le coût HT de l'opération pour la construction de la structure périscolaire et du nouveau point lecture de Rountzenheim-Auenheim se monte à 1 556 518 € (coût après consultation).

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes (engagements confirmés)</b>	
Point lecture		Département du Bas-Rhin	311 310 €
Travaux	173 550 €	Communauté de Communes	289 397 €
AMO (maîtrise d'œuvre, divers)	27 815 €	DTER	500 000 €
Assurance dommage ouvrage	2 310 €	Région	30 000 €
Mobilier	32 944 €	CAF	150 000 €
		Commune	275 843 €
Périscolaire			
Travaux	1 050 400 €		
AMO (maîtrise d'œuvre, divers)	140 785 €		
Assurance dommage ouvrage	11 690 €		
Mobilier	117 056 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 550 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 556 550 €</b>

Il est proposé une participation du Département du Bas-Rhin à hauteur de 20%.

#### **4. Projet de structure périscolaire – SiVU de l'Uffried**

Ce syndicat, qui regroupe les communes de Leutenheim, Fort-Louis, Neuhaeusel et Roeschwoog, a mis en œuvre en 2004 sur la commune de Roeschwoog un regroupement pédagogique pour les niveaux primaires qui inclut également une structure périscolaire de 80 places.

Des travaux de réagencement ont été effectués ces dernières années pour augmenter la capacité d'accueil mais à l'heure actuelle cette offre ne permet plus de répondre aux attentes des parents.

Le SIVU travaille actuellement sur un projet de création de 70 places nouvelles sur la commune de Roeschwoog. Le projet n'est pas encore assez avancé pour pouvoir présenter un plan de financement.

Conformément à l'article 3.6.b., le projet de structure périscolaire porté par le SIVU de l'Uffried fera l'objet d'une convention d'application lorsqu'il aura été arrêté et que le coût de l'opération sera connu.

La contribution financière du Département pour ce projet sera déterminée sur la base de l'Avant-Projet Sommaire dans les conditions prévues par la délibération n°CD/2017/004 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 20 mars 2017.

#### **5. Les engagements de la Communauté de Communes**

Dans le cadre de la co-construction des différents projets communaux, la Communauté de Communes s'engage à :

- Verser le fonds de concours aux trois communes porteuses de projet dont les dossiers ont été déposés ;

- Piloter et animer les différents groupes de travail devant approfondir les thématiques suivantes :

- o Travailler sur un système de tarification sociale :

Ce type de tarification existe déjà dans les différentes communes, il s'agira maintenant de les harmoniser et de les réinterroger régulièrement pour les garder en adéquation avec la réalité du moment.

- o Construire un projet éducatif :

Les délégataires de service et autres acteurs œuvrant dans les périscolaires proposent tous des projets éducatifs ambitieux et cohérents. La volonté serait maintenant de créer un tronc commun aux différentes structures en construction et par la suite aux structures déjà existantes en retenant les thématiques de l'éducation à la nature ainsi que celle du bilinguisme.

- o Travailler sur l'offre complémentaire des assistants maternels :

Le RAM en place depuis 2008 devrait se voir confier la mission de développer l'offre complémentaire des assistants maternels en s'appuyant sur les ressources en ingénierie du Département mais également de l'ensemble des acteurs publiques et privés de ce territoire.

- De convier les services du Département à l'ensemble des réunions de travail.

## **6. Les engagements des Communes de Sessenheim, Offendorf et Routzenheim-Auenheim**

Les communes s'engagent à :

- Réaliser les travaux dans les délais prévus pour permettre aux familles de disposer rapidement d'une offre d'accueil en nombre suffisant et de qualité ;
- Nommer des personnes (élus ou techniciens) en charge de participer à l'ensemble des groupes de travail devant approfondir les trois thématiques retenues ;
- Appliquer le tarif le plus avantageux pour les enfants qui relèvent de la prise en charge du Département au titre de sa compétence d'aide sociale à l'enfance ;
- Inclure les thématiques de l'éducation à la nature ainsi que celle du bilinguisme dans le prochain cahier des charges lors du prochain renouvellement de marché.

<b>Identifiant de l'AP</b>	<b>Libellé de l'AP</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>Montant disponible sur l'AP (non engagé)</b>	<b>Montant proposé</b>
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	78 534 608,00 €	886 986,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur Proposition de son Président, décide :*

- de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le renforcement de l'attractivité du territoire de l'Alsace du Nord à travers la création de

*quatre nouvelles structures périscolaires et l'accompagnement de la politique enfance sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Rhéna ;*

*- de mobiliser son ingénierie en faveur de ces projets, notamment les services de la de la Mission Action Sociale de Proximité, de la Mission Enfance Famille et de la Mission Education, Sport et Jeunesse ;*

*- d'approuver les termes du projet de convention partenariale pour la mise en place d'une stratégie enfance à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de communes du Pays Rhéna, la commune de Sessenheim, la commune d'Offendorf, la commune de Rountzenheim-Auenheim et le SIVU de l'Uffried joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;*

*- d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement, de 346 120 € à la commune de Sessenheim pour la création d'une structure périscolaire ;*

*- d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement, de 229 556 € à la commune d'Offendorf pour la création d'une structure périscolaire ;*

*- d'attribuer une subvention d'investissement, au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement, de 311 310 € à la commune de Rountzenheim-Auenheim pour la création d'une structure périscolaire ;*

*- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la commune de Sessenheim, la commune d'Offendorf et la commune de Rountzenheim-Auenheim joint en annexes à la présente délibération et autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY